

bio et eau

au cœur des *enjeux*
de *développement territorial*

Actes
de la journée
eau
ressource du territoire
27-01-2011
par le
GABNOR



La **bio**, bien plus qu'un enjeu agricole : un support de **développement territorial**

En ces temps d'incertitudes quant à l'état de nos ressources naturelles et aux coûts de traitement de l'eau potable, l'objectif de la journée du 27 janvier 2011 était de démontrer les impacts bénéfiques de l'agriculture biologique sur la qualité de nos eaux souterraines et superficielles...

Une démonstration qui peut désormais s'appuyer sur des arguments à la fois scientifiques, politiques, et issus d'expériences menées sur les territoires. Imparables, ces arguments ?





Emmanuel CAU, Vice-Président en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement et du Plan Climat au Conseil Régional Nord-Pas de Calais

Paul Raoult, Sénateur-maire, Vice-Président de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, rapporteur du Grenelle Environnement, Maire du Quesnoy

André Flajolet, Député-maire, rapporteur de la loi sur l'eau, Président du Comité National de l'Eau, Maire de Saint Venant

Martial Grandmougin, directeur adjoint Agence de l'Eau Artois Picardie

Gilles Billen, directeur de recherche PIREN Seine, chercheur à l'Université Pierre et Marie Curie (Paris)

Marc Benoît et Fabienne Barataud, directeur et ingénieure de recherche, unité ASTER (Agro-Systèmes, Territoires, Ressources) à l'INRA de Mirecourt

Si quelques zones d'ombre subsistent encore quant à l'impact réel de notre développement sur la qualité de l'eau, une nouvelle certitude habite désormais les acteurs : pour des coûts bien moindres, et avec un retour sur investissement plus qu'appréciable, les collectivités ont le pouvoir d'innover sur le territoire.

Est-il encore utile de rappeler les vertus d'une agriculture biologique qui sait à elle seule concilier les valeurs économiques, sociales et environnementales chères aux territoires ? Alors que la société dans son ensemble s'est mise d'accord, avec le Grenelle Environnement, sur la nécessité – parmi bien d'autres – de favoriser une agriculture biologique encore très insuffisamment répandue, ce message a été celui porté unanimement par les politiques, scientifiques, acteurs territoriaux, mais aussi agriculteurs rassemblés à l'occasion de la journée "**Eau, ressource du territoire**" proposée par le GABNOR (Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord-Pas de Calais).

Ceci, parce que **les modes de diffusion et de promotion locale de l'agriculture biologique sont aujourd'hui appelés à évoluer**, en s'inspirant d'expérimentations territoriales qui ont d'ores et déjà livré leur récolte de bonnes nouvelles, non seulement pour la qualité de l'eau et de l'environnement, mais aussi pour les territoires et les agriculteurs, premiers bénéficiaires de ces retombées et de leurs impacts économiques. Cet esprit de coopération a été démontré avec les expériences du **programme Re-Ressources en Poitou Charentes, de la ville de Lons-le-Saunier dans le Jura, ou encore à Saint-Aubin Sars-Poteries dans l'Avesnois**, qui est devenue une fierté régionale pour les acteurs de l'eau, de l'agriculture et du territoire. Cette expérience consacre **la reconnaissance des services d'intérêt général de l'agriculture biologique pour la société** : "*les agriculteurs sont aussi des producteurs d'eau potable*" a argué Yannick Przezslo, Président du GABNOR. Elle est aussi le point de départ d'une volonté politique régionale anticipant le Grenelle Environnement.

AU CROISEMENT DES ENJEUX ET DES POLITIQUES RÉGIONALES

À son origine, a rappelé Emmanuel Cau, Vice-Président du Conseil Régional en charge de l'environnement, du climat et de l'aménagement du territoire, un partenariat entre le GABNOR et l'Agence de l'Eau, soutenu par le Conseil Régional, visait à tester les mérites d'un accompagnement territorialisé en faveur de l'évolution des pratiques agricoles. Le lieu fut aisément identifié, Saint-Aubin Sars-Poteries étant situé au-dessus de champs captants dont les mesures de potabilité de l'eau excédaient ponctuellement les seuils réglementaires, et parce que l'on y trouve des systèmes d'exploitation potentiellement plus propices à un passage en bio.

Le Conseil Régional et l'Agence de l'Eau se sont ensuite essayés à préparer l'après convention, dans le cadre du Groupe de Programmation et de Suivi du Contrat de Projet Etat Région, en inscrivant un paragraphe qui fut l'objet de négociations pendant près de 8 mois, disant ceci : "*L'Agence de l'Eau et le Conseil Régional s'efforceront, dans le cadre d'un groupe de travail et de concertation avec la Chambre régionale d'Agriculture d'identifier la méthode et les moyens permettant le décuplement des surfaces en agriculture biologique*".

Un amendement budgétaire du Conseil Régional a permis ensuite de prendre en charge les coûts de la certification pour les agriculteurs désireux de convertir leurs exploitations, mais aussi d'accompagner l'expérimentation d'une méthode d'animation territoriale en faveur de l'agriculture biologique. Résultat : +46% d'agriculture biologique en 2 années. Et fin 2010, le Conseil Régional, dans le cadre de cet "accord", se dotait d'un plan régional de développement des surfaces en agriculture biologique (PRSDAB) visant à multiplier par deux les surfaces bio en deux ans.

Les pollutions diffuses reconnues "priorité environnementale"

Après des décennies d'une augmentation massive des teneurs en nitrates dans les eaux superficielles et souterraines, c'est désormais à une augmentation lente que nous assistons. Lente, mais continue. *"La teneur en nitrates dans la nappe de la craie est de 30 mg/L : au fil des décennies et des siècles, l'impact des activités et de l'occupation humaine continue à augmenter. Il s'avère donc nécessaire d'essayer de casser, au minimum, cette augmentation."*

C'est en ces mots que Martial Grandmougin, directeur adjoint de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, a ouvert les échanges. Les politiques et scientifiques se sont ensuite relayés pour démontrer l'unanimité des discours concernant la protection de l'eau. Bien commun et rareté sont deux idées fortes convergeant désormais dans les discours des acteurs, et en particulier des environnementalistes et des agriculteurs qui trouvent désormais un terrain d'entente, dès lors que parvient à s'instaurer une vision commune des enjeux du territoire.

LES POLLUTIONS DIFFUSES SUR LE DEVANT DE LA SCÈNE

Aujourd'hui, après des décennies d'efforts, les pollutions ponctuelles, domestiques et industrielles, sont de mieux en mieux maîtrisées. Les consommateurs du Nord peuvent le voir sur leurs factures d'eau, plutôt stables au regard d'autres bassins. Mais ce chantier des pollutions ponctuelles a, de l'avis général, trop longtemps masqué celui des pollutions

diffuses, principalement d'origine agricole. Ces dernières font d'ores et déjà l'objet d'une attention particulière en Nord-Pas de Calais, qui, avec plus de 70% de Surface Agricole Utile, et ses modèles agricoles majoritairement intensifs, continue également de traîner derrière lui son développement industriel passé.

"Dans la plupart des cas, la teneur en nitrates de l'eau potable distribuée dans le Nord-Pas-de-Calais se situe entre 40 et 50 mg/l" a affirmé Paul Raoult, Président de Noréade et de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sambre Avesnois. Après avoir rappelé les **fermetures de captages** qui avaient dû être opérées dans le Cambrésis, ainsi que le **recours au techniques de "couplage"** consistant à mélanger une eau excédant le seuil de 50 mg/l avec une eau beaucoup plus pure (comme celle de la Forêt de Mormal), Paul Raoult a souligné : *"Dans le cas du Siden Sian, nous ne nous en sommes sortis que parce que nous avons continué à trouver de nouveaux champs captants au cours des vingt dernières années"*.

Une autre solution réside dans la **reconquête de la qualité de l'eau**, une reconquête au cœur de l'expérimentation menée sur l'Aire d'Alimentation de Captage de Saint-Aubin Sars-Poteries, qui était devenue, selon l'expression de Paul Raoult, un lieu *«ramassant toutes les pollutions»*, y compris de très anciennes, telles que les pollutions à l'**atrazine**, l'herbicide le plus vendu pour la culture du maïs, interdit depuis 2003, mais dont l'**accumulation dans les sols est encore bien réelle**. Quatre années d'efforts pour accompagner la modification des pratiques des agriculteurs et des collectivités locales ont abouti à des résultats encourageants... mais ces efforts devront être poursuivis car *"il va falloir des années pour évacuer ces volumes"*. Toutes ces années, c'est le **temps du relargage** (déstocage de molécules chimiques) des polluants utilisés pour fertiliser les sols et protéger artificiellement les cultures agricoles, les plantations des collectivités, ou encore éliminer les mauvaises herbes des particuliers.

Dans le cas de l'ORQUE de Saint-Aubin Sars-Poteries, la prise en compte des pollutions agricoles (mais aussi issues des pratiques des collectivités) est ce qui a fait l'originalité et déterminé la réussite de l'opération de reconquête de la qualité de l'eau : selon Chantal Lefebvre, chargée de l'ORQUE chez Noréade, le maître d'ouvrage de l'opération : *"il s'agissait d'associer tous les acteurs et de **développer une approche globale du territoire en faisant un état des lieux des pollutions agricoles mais aussi urbaines** (assainissement, gestion des routes...). Il y a désormais sur ce territoire 80 kilomètres de voies entretenues avec zéro produit phytosanitaire, et le fauchage a remplacé la tonte. Quatre années plus tard, en juin 2010, le diagnostic multi-pression démarrait pour des territoires voisins aux huit communes initiales"*. *"Pour le PNR Avesnois, l'idée est désormais, dans le cadre de la nouvelle charte de Parc, de capitaliser les résultats et la méthode d'animation proposés à Saint-Aubin Sars-Poteries, afin de mettre en œuvre une stratégie*

"À quoi sert d'exporter des millions de tonnes de blé, si dans le même temps on fait crever l'agriculture vivrière des pays tropicaux et d'Afrique."

Paul Raoult, Sénateur-Maire du Nord,
Président de Noréade et de la CLE du SAGE Sambre Avesnois

qui soit partagée par l'ensemble des acteurs", selon Patricia Clément, chargée de mission du Parc.

**RELARGAGE ET LATENCE
DES EFFETS DES POLLUANTS...
ET DE BONNES PRATIQUES
NOUVELLEMENT INTRODUITES**

Les tests ont démontré que ce temps de "relargage" avoisinait une quinzaine d'années ; mais pour les produits encore couramment utilisés, il ne s'agit pas tant du temps que ces molécules mettront à s'infiltrer dans les sols et à se diffuser dans les eaux souterraines, mais plutôt du moment où sera prise la décision de stopper, même localement, l'utilisation de ces produits.

Ce phénomène de relargage, enfin, fournit un énième démenti, s'il en était encore besoin, à la théorie d'une application des phytosanitaires ou des nitrates selon le "juste temps" et la "juste quantité", qui garantirait l'absence d'effet nocif sur l'environnement. Car trop d'aléas rendent une telle théorie inopérante, disent d'une même voix Gilles Billen, Marc Benoît et Fabienne Barataud : la date des applications, les besoins exacts de la plante à cet instant T, mais aussi (et surtout !), l'aléa météorologique. Impossible, effective-

ment, de prédire si une sécheresse ne va pas contribuer à augmenter la tendance des sols au lessivage, ou si une grosse pluie ne va pas entraîner de suite les fertilisants ou les pesticides dans les eaux souterraines...

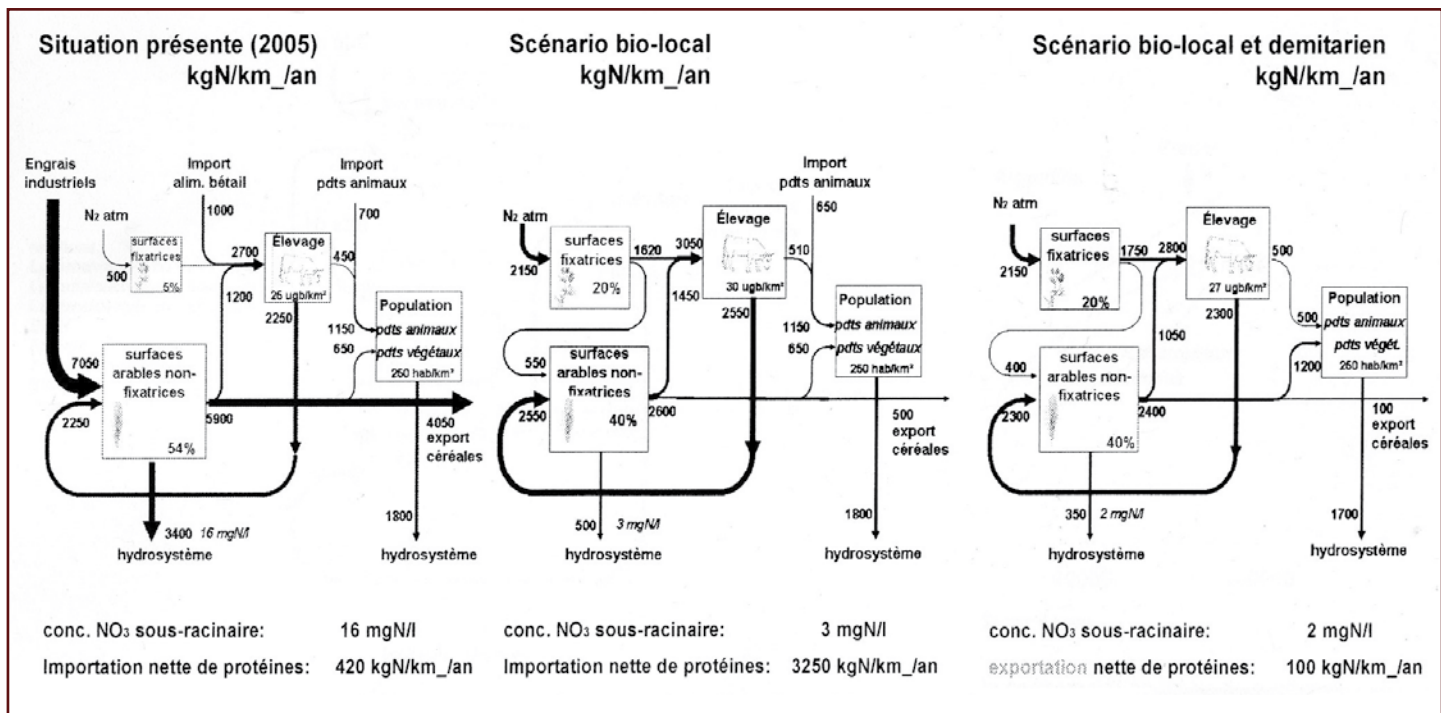
**TOUT EST POSSIBLE, À LA JUSTE MESURE
DE L'AMBITION TERRITORIALE**

Et pourtant, malgré toutes ces incertitudes vis-à-vis de l'utilisation d'intrants agricoles et de leurs effets sur l'eau Marc Benoît, directeur de recherche à l'INRA de Mirecourt, affirme : "en tant qu'agronome, je peux vous fabriquer l'eau de la qualité que vous souhaitez". Comprenez : il est possible d'obtenir la qualité souhaitée, selon le volontarisme du territoire, et en fonction des moyens alloués à l'animation territoriale, et aux mesures d'incitation en faveur de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement... "Les décennies de travail de chercheurs et de techniciens font qu'à l'heure actuelle, nous savons désormais quoi faire, à condition d'avoir la volonté politique." Cette affirmation ne désigne pas seulement une réalité scientifique, mais aussi une réalité prouvée sur le terrain. L'unité Aster, de l'INRA de Mirecourt, est centrée sur les enjeux de la préservation de la ressource en

**Qualité de l'eau,
la preuve par la bio !**

Pour compléter vos lectures sur la protection de l'eau et l'agriculture biologique en Nord-Pas de Calais, le GABNOR a édité une brochure restituant la démarche menée à l'échelle de l'Aire d'Alimentation de Captage de Saint-Aubin Sars-Poteries. Cette brochure rend compte des progrès accomplis pour la diffusion de l'agriculture biologique et la protection de la ressource en eau grâce à l'animation territoriale orchestrée par Noréade, le GABNOR, le PNR Avesnois, la Chambre d'Agriculture, la FREDON, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ainsi que le Conseil Régional.

Pour vous la procurer, rendez-vous sur le site du GABNOR, rubrique "Intérêt de la bio", sous-rubrique "Eau"



Une agriculture bio et nourricière, pour protéger la qualité de l'eau (lire en page suivante) - schéma Gilles Billen - PIREN Seine

La forêt aussi

Marc Benoît s'est attaché à souligner le **rôle positif des prairies permanentes** (sachant que ces surfaces ont encore diminué de 127 000 ha en 2010 en France), ainsi que des forêts, citant en renfort un cas d'études mettant en relation le taux de couverture de forêt et les faibles teneurs en nitrates enregistrées dans les eaux souterraines d'une même petite commune, Montenoy :

- sur un captage privé avec 25% de forêt, 21 mg/L de nitrates ;
- sur le territoire d'une source comprenant 35% de forêt (alimentant en eau potable le village de Montenoy), 16 mg/L de nitrates,
- sur le captage de Leyr, avec 42% de forêt : 14 mg/L ;
- enfin sur la source de Longues Raies, dont 67% de forêt : 12 mg/L de nitrates.

Ces excellents résultats, capables de rendre envieux tout acteur soucieux d'améliorer la qualité de l'eau de son territoire, sont aussi ceux d'un GAEC cultivant en agriculture biologique sur la plus grande partie du bassin de Montenoy depuis 1998. Car la forêt ne pouvant à elle seule (surtout compte tenu des faibles surfaces qu'elle occupe en Nord-Pas de Calais) offrir ses fonctions épuratives au profit de la qualité de l'eau, le rôle de l'agriculture, avec ses plus de 70% de Surface Agricole Utile, est une priorité absolue dans notre région.

Demande sociale et régimes alimentaires

Faut-il envisager un nouveau bouleversement des régimes alimentaires ? Les 50 dernières années ont vu une **inversion des quantités de protéines végétales au profit des protéines animales dans les régimes alimentaires**. Or diététiciens et ingénieurs agricoles sont d'accord : *"le changement dépend beaucoup de la demande sociale, mais les scientifiques préconisent le remplacement partiel de la consommation de viande par des protéines végétales"* a expliqué Gilles Billen. Avec un régime alimentaire légèrement moins consommateur de protéines animales, un scénario tout bio se révèle parfaitement à même de subvenir localement aux besoins de la population, tout en produisant une eau de grande qualité.

Réglementation : Écophyto 2018

Réduire de 50% l'usage des pesticides d'ici 10 ans est l'objectif fixé par le plan Ecophyto 2018 et repris par la loi Grenelle 1. Celle-ci vise aussi la suppression d'ici fin 2010 des produits phytosanitaires contenant les 40 substances actives les plus préoccupantes. La loi Grenelle 2 introduit des mesures supplémentaires visant à améliorer l'encadrement de l'utilisation de ces produits. Le défi semble ambitieux, car il constitue un **changement de référentiel très important qui nécessite de mettre d'accord les acteurs agricoles...** *"et de dépasser les lobbys, notamment industriels, en faveur des intrants"* a précisé André Flajolet, Président du groupe Ecophyto 2018.

eau et de l'organisation des activités agricoles dans les territoires. Parmi ses chantiers, le Programme Agriculture Environnement Vittel, initié par un acteur privé extrêmement soucieux de la préservation de la qualité de son eau. Engagé dès 1989, ce programme a permis d'amener les exploitants de tout un bassin à un **modèle agricole très proche de l'agriculture biologique**, une agriculture qui préserve désormais la qualité de la célèbre source.

Réévoquant le temps de relargage des produits précédemment employés par les agriculteurs, Marc Benoît a répété la démonstration du "couplage" de Paul Raoult en démontrant **l'ampleur du service que peuvent apporter les activités agricoles à la qualité de l'eau** : *"Donnez-moi par exemple 3 000 hectares – même si c'est peut être beaucoup pour démarrer – sur lesquels seront amenées à se côtoyer des mesures différenciées d'incitation, avec une réduction des intrants couplée à une agriculture biologique sur 75% du territoire d'une part, et d'autre part, sur les 25% restants du territoire, les autres fonctions de l'espace (logement, activités économiques...): il est possible de supporter sur ces 25% restants jusque 125 mg/L de nitrates."*

UNE AGRICULTURE BIO ET NOURRICIÈRE, POUR PROTÉGER LA QUALITÉ DES EAUX ?

La démonstration des vertus de l'agriculture biologique une fois opérée, c'est à une autre question que s'est attelé Gilles Billen, directeur de recherche du CNRS : sachant que l'agriculture biologique est volontiers accusée de ne pas être compatible avec le rôle nourricier des activités agricoles, ses travaux ont étudié la **compatibilité entre les deux fonctions des territoires ruraux que sont la production de nourriture et la production d'eau de qualité**.

Cette étude se base sur une modélisation, à l'échelle des bassins hydrologiques Seine-Somme-Escaut, des déséquilibres écologiques et chimiques dans les eaux superficielles, et les zones marines côtières qui les reçoivent, où l'eutrophisation se traduit par des mousses nauséabondes et un déséquilibre de la chaîne alimentaire. Trois scénarii ont été établis :

- **le scénario "business as usual"**, sur la base des pratiques agricoles recensées sur ce territoire au cours des 10 dernières années, avec pour résultat une aggravation progressive des symptômes cités plus haut.
- **le scénario "mesures agro-environnementales"**, avec réduction de 20% de la fertilisation azotée et généralisation des couverts hivernaux. Mais

ce scénario, s'il stabilise la situation, ne parvient pas à inverser les tendances en matière d'eutrophisation de la zone marine côtière et de qualité des eaux superficielles.

- **Le scénario "agriculture biologique généralisée"** sur l'ensemble du territoire des trois bassins : **l'unique scénario permettant une amélioration sensible de la qualité de l'eau** (et pas seulement une stabilisation).

Ces scénarii montrent, en premier lieu, l'inertie des systèmes, et renvoient une nouvelle fois à l'urgence des changements de pratiques compte-tenu des temps de relargage des polluants dans les sols et dans l'eau.

Mais une observation plus précise vient démontrer, une nouvelle fois, la performance de l'agriculture biologique. *"Ce qui est générateur de contamination par les nitrates, c'est la différence entre la quantité absorbée par la plante et ce qui lui est apporté. Le surplus d'apport en nitrates n'augmente pas de manière linéaire la production végétale, de sorte que, au-delà d'une fertilisation totale de 150 kg par hectare et par an, il devient difficile, sinon impossible, de produire une eau de qualité..."*

LE MODÈLE VERTUEUX POUR LE TERRITOIRE : BIO ET LOCAL

Le coût de la qualité de l'eau se répercute sur des rendements agricoles moindres : *"on se prend donc dans la figure la faim dans le monde : bientôt 9, peut être 12 milliards d'habitants sur terre, l'Europe aurait donc le devoir de produire beaucoup"*, a averti Gilles Billen en préalable de la seconde partie de sa démonstration. Or, considérant le fonctionnement actuel des bassins Seine-Somme-Escaut, environ 4 050 tonnes d'azote sont exportées chaque année, essentiellement sous forme de céréales. Mais ce sont l'équivalent de 4 500 tonnes d'azote qui sont importées, soit sous forme d'aliments pour le bétail (du soja brésilien et argentin), soit sous forme de viande et de produits laitiers. *"Ce qui montre que le territoire de ces trois bassins ne contribue pas à nourrir le monde, mais en dépend au contraire !"* Ainsi, **un scénario bio et local** sur ces trois territoires, qui permettrait de produire une eau de qualité, **serait certes moins exportateur de céréales, mais serait auto-suffisant en produits d'alimentation pour les élevages !** Point noir rémanent, l'importation de produits animaux resterait obligatoire, du fait de la consommation très élevée de viande et de lait par nos populations.

État des lieux de la qualité de l'eau dans le bassin Artois-Picardie

D'une part les pressions et d'autre part les captages : avec 95% de l'alimentation en eau potable du Nord-Pas de Calais assurée par les eaux souterraines, et une ressource estimée particulièrement vulnérable, le bassin Artois-Picardie est à la fois classé en zone sensible à l'eutrophisation (au titre de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines) et zone vulnérable aux nitrates (au titre de la Directive Nitrates). Autre caractéristique du bassin ? Ses pollutions historiques dont les effets peinent à se résorber.

C'est désormais le présent qui fait concurrence au passé, avec de fortes pressions :

- industrielles et domestiques sur les cours d'eau
- agricoles et domestiques sur les eaux souterraines.

Avec pour effet, des objectifs définis par la Directive Cadre sur l'Eau qui ne pourront être respectés à l'échéance de 2015 ("atteindre le bon état chimique et biologique des masses d'eau") : seulement 28% des eaux souterraines devraient avoir atteint cet objectif pour 2015, les 72% restants étant reportés à 2027 ; un report spécifiquement négocié pour le Nord-Pas de Calais et ses pollutions historiques.

En particulier, les nitrates et les phytosanitaires font l'objet de l'attention des autorités de santé et de l'environnement, avec des seuils de potabilité¹ fixés à maximum **50 mg/litre de nitrates** (sachant que 61% des captages du bassin ont d'ores et déjà franchi la barre des 25mg/L) et **0,1 microgramme/litre pour les phytosanitaires** (43% des captages ayant dépassé ce seuil).¹

Les normes de potabilité

Maximum 50 mg/L de nitrates et 0,1 micro gramme/L par produit phytosanitaire (et 0,5 pour l'ensemble des produits phytosanitaires) : "entre 2004 et 2008, 200 000 personnes (5,5% de la population régionale) ont été alimentées au moins 1 fois avec une eau dont la teneur en produits phytosanitaires dépassait la valeur de 0,1 microgramme/litre." ²

¹ Source : Bilan des analyses d'eaux souterraines 2009, Agence de l'Eau Artois-Picardie

² Source : bilan triennal 2006 – 2008

de la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS)

"Nous pourrions traduire la Directive Cadre sur l'Eau de cette manière : il faut atteindre le bon état écologique des eaux dans des conditions économiques acceptables ; d'où un traitement de faveur, en quelque sorte, pour le Nord-Pas de Calais."

André Flajolet, Député du Nord, rapporteur de la loi sur l'Eau

Les mesures du coût de la potabilisation

Influençant toujours plus de nouvelles décisions quant à la protection de l'eau en Europe et en France, les coûts de la dégradation des eaux souterraines par les nitrates peuvent être estimés entre 18,5 et 163 millions d'euros par an¹.

Des nuisance et des coûts environnementaux inquiétants, mais qui incitent à partir à la recherche de solutions nouvelles. Avec un aiguillon supplémentaire encore : une nouvelle fois la sonnette d'alarme est tirée par les scientifiques, qui, malgré la difficulté d'estimer tous les impacts des nitrates, livrent de premiers constats lourds de conséquences pour l'environnement. "L'enjeu des nitrates ne doit pas masquer celui des phytosanitaires" argue Marc Benoît, de l'INRA de Mirecourt : **les pesticides continuent de résister aux recherches des chimistes pour étudier leur impact réel – qui serait de 10 à 15 fois pire que celui des nitrates – et pour les éliminer correctement de l'eau destinée au robinet des consommateurs.**

¹ Source : L'Etat des lieux DCE des districts hydrographiques Escaut, Somme et côtiers, Manche – Mer du Nord - Meuse, SDAGE Artois-Picardie, mars 2005



Les faces cachées de l'économie locale de l'eau

La loi sur l'Eau de 1992 a été le signal de la reconnaissance juridique du statut de l'eau, bien commun de la nation. Indispensable à la vie et aux activités humaines, elle doit être protégée par tous. Mais "nous n'avons pas la conscience d'un bon propriétaire. Nous sommes plus des squatteurs que des responsables de ce patrimoine" a rappelé André Flajolet en faisant référence aux données présentées sur la qualité de l'eau et aux multiples pressions qui pèsent sur elle. "Nous sommes dans le temps de l'immédiat, qui n'est pas le temps de l'histoire et de la nature."

"Le prédateur doit-il payer le prix de la prédation ou faut-il mutualiser ce coût avec ceux qui sont moins prédateurs ?"

André Flajolet

Un temps qui n'est pas, non plus, le temps des impacts de nos décisions sur la qualité de l'eau : car il y a bien un effet de latence pour mesurer l'impact réel de nos choix. La notion de productivité absolue, dont ont été abreuvés les producteurs par les pouvoirs publics, diffère le paiement de la prédation des activités humaines, dont l'agriculture, sur la qualité de l'eau. Non seulement elle diffère ce paiement, mais aussi elle le disperse en faisant assumer à tous les coûts de la pollution de l'eau. De même, pourrait-on rappeler pour l'internationalisation des marchés agricoles au coût carbone considérable, elle signifie aussi des dégradations environnementales très fortes pour les Pays du Sud.

RÉPARATION ET COÛTS ÉVITÉS

"Il y a deux logiques : celle de la réparation, mais aussi celle, indispensable, essentielle, de logiques de prévention, recherchant les coûts évités" a introduit André Flajolet quant à la question des coûts de la protection de l'eau. **Expériences et modélisations scientifiques montrent que les coûts de logiques préventives de la protection de l'eau sont à minima vingt fois moins élevés que les coûts du traitement.**

Le SIDEN-SIAN distribue à travers sa Régie 32 millions de mètres cubes d'eau potable chaque année, pour un coût voisin de 4€ le m³. Il prévoit qu'en 2014, toutes ses communes soient reliées à une station d'épuration, 180 en tout. "Cet équipement, indispensable au traitement des eaux usées de toutes les communes et de toutes les activités humaines, représente 50 millions d'euros investis chaque année" a détaillé Paul Raoult en tant que Président du SIDEN-SIAN et de Noréade. "Mais on va quand même dans le mur si on ne protège pas aussi les champs captants. D'autant plus que c'est aussi un **enjeu économique pour les territoires d'une région qui compte une si forte place dédiée à l'industrie agro-alimentaire** : Coca-Cola, implanté dans le Dunkerquois, produit ses boissons à partir d'eau potable, l'usine Nestlé du Douvais consomme un million de mètres cubes d'eau chaque année."

NÉCESSAIRE SOLIDARITÉ INTER-TERRITORIALE

Les interconnexions, fort heureusement, ont permis jusqu'à aujourd'hui de répartir la ressource en eau, de manière à ravitailler l'axe Dunkerque-Lille, en passant par Bailleul et Hazebrouck. Mais là aussi, on arrive à la limite de ce qui est possible. Noréade a encore l'une des colonnes vertébrales de ce système de distribution à achever pour mettre en sécurité le ravitaillement de la métropole lilloise. Car, en période de sécheresse prolongée, l'agglomération se trouve en extrême difficulté... Cependant, pour affermir cette solidarité, **il serait nécessaire que les territoires les moins bien dotés en ressource en eau contribuent aux efforts, notamment financiers, menés par les territoires qui les alimentent** : "il est logique, par exemple, que le dunkerquois et Coca Cola participent à la protection des ressources dont ils bénéficient" a argumenté André Flajolet.

L'autre obstacle est technique, mais touche aussi aux motivations – très variables – des distributeurs d'eau : les interconnexions entre réseaux étant indispensables à la bonne répartition de la ressource en eau, cela suppose que les mieux agissant ne se trouvent pas pénalisés par **des interconnexions qui peuvent amener avec elles des polluants dans une eau de qualité**. "Il y a 27 000 distributeurs d'eau en France : combien sont capa-



bles de réunir le savoir-faire nécessaire pour que leur activité ne soit pas dangereuse ?" a interrogé André Flajolet, semant le doute parmi les participants ; "la défense organisée des intérêts catégoriels ne suffit pas à garantir que nous allions vers l'intérêt général".

LE PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES : ALTERNATIVEMENT MOTEUR ET FREIN DU CHANGEMENT

Les variations des prix sont un argument qui peut faire pencher la balance, en faveur de l'agriculture biologique et des logiques préventives. Qui aurait cru que **le cours mondial du blé pourrait alternativement aider ou desservir le déploiement d'une agriculture plus vertueuse ?** Des tendances qui peuvent s'infléchir fortement et parfois brutalement, comme suite aux incendies de l'été 2010 en Russie qui ont ravagé quantité de terres arables... et fait du blé une culture sujette à la spéculation. La baisse des cours mondiaux peut être utilisée par des territoires se saisissant d'une compétence agriculture et démarrant un accompagnement territorialisé des pratiques agricoles. Avec pour motif les cantines bio, la protection de la ressource en eau... des arguments qui sont ceux de l'opinion publique et auxquels sont de plus en plus sensibles les agriculteurs tentés de se jeter à l'eau. **L'argument commercial peut être l'argument décisif, en démontrant l'existence de débouchés et des prix de vente supérieurs à ceux du conventionnel.**

ENJEUX TERRITORIAUX DE LA RESSOURCE EN EAU

Les dégradations de la qualité de l'eau nous montrent que **l'eau est un enjeu pour l'attractivité économique des territoires.** S'agit-il d'un levier majeur, considérant le poids de **l'argument santé ?** Il semblerait que ces leviers doivent se compléter pour parvenir à faire entendre les voies conjuguées des scientifiques, politiques, citoyens... qui réclament une meilleure qualité de l'eau et en appellent une ambition forte au sein des territoires. "Nous avons les outils, encore faut-il s'en servir !" s'est étonné Paul Raoult, cette fois-ci en tant que Président de la CLE du SAGE Sambre Avesnois : **très rares sont les Commissions Locales de l'Eau à avoir utilisé leur pouvoir – certes long à faire valoir – d'opposabilité au tiers.** Et "combien se posent-elles la question des moyens économiques et financiers pour atteindre l'objectif d'une meilleure qualité de l'eau et d'une prévention pour l'avenir ?", s'interroge André Flajolet.

Le PNR de l'Avesnois, porteur du SAGE Sambre Avesnois, porte un intérêt tout particulier à la protection de l'eau depuis 2002. Cet intérêt a été fortement réaffirmé à l'occasion de la nouvelle charte de Parc, qui définit "un projet de territoire pour les 12 années à venir, qui entérine le statut d'enjeu prioritaire de la qualité de l'eau, avec un objectif : 30% des surfaces agricoles en bio à l'échéance de la Charte" selon Patricia Clément, chargée de mission du Parc.

Le débat : le vrai prix de l'eau

Le vrai prix de l'eau est la reconnaissance des services rendus à l'eau par l'agriculture biologique et autres pratiques agricoles plus vertueuses ; **il est logique, et nécessaire, que le coût de la qualité de l'eau compense des rendements agricoles moindres...** au bénéfice de la santé des consommateurs et des producteurs, de la relocalisation des filières, en sus de ces services environnementaux. "Ces services doivent se traduire par une rémunération des services rendus à l'environnement par les agriculteurs", ont répété à l'envie les intervenants et les participants.

Du bio dans les cantines... voire des repas alternatifs ?

En tant que Maire du Quesnoy, Paul Raoult a aussi souhaité évoquer son expérience locale : "Dans ma commune, on distribue 400 repas bio par jour dans les cantines scolaires, et cela n'a pas coûté beaucoup plus cher qu'en filière classique. Mais, si l'on est en capacité de reconstruire toute la filière, cela coûtera encore moins cher". Aujourd'hui, les territoires sont en recherche de producteurs bio locaux, et ça marche ! Mais il reste un problème majeur sur **les protéines animales : plus chères, plus rares, et pas toujours indispensables au régime alimentaire des bambins.** La commune tente de proposer, périodiquement, des repas alternatifs, sans protéines animales. Or, si le bio emporte immédiatement l'adhésion des parents d'élèves, là, les débats sont beaucoup plus serrés...

L'excédent brut d'exploitation ne change pas avec le passage en bio

Parmi les principales difficultés au passage à l'agriculture biologique, figure la fragilité économique de l'exploitation. Le recul acquis sur le modèle économique de l'agriculture biologique s'avère, dans la pratique, mais aussi statistiquement, rassurant, comme l'a démontré Marc Benoît de l'INRA de Mirecourt : la comparaison entre agriculture biologique et agriculture conventionnelle montre des excédents bruts d'exploitation comparables. Ce sont, en définitive, les coûts qui impactent différemment les exploitations : davantage de coûts de mains d'œuvre d'une part, contre plus d'achats d'intrants d'autre part, à balance égale.

Le débat : outils contractuels ou réglementaires ?

Quels sont les moteurs, les aiguillons du changement des pratiques des agriculteurs ? Tandis que les agriculteurs appellent de leurs vœux des voies contractuelles, n'est-ce pas là donner trop de confiance en l'évolution volontaire des pratiques des producteurs ?

Quel équilibre rechercher avec la voie réglementaire ?

La voie de la participation représente-t-elle une alternative ou un moyen de bâtir un tel équilibre ?

Prenons l'exemple, évoqué par Paul Raoult, d'un territoire de champs captants, situé directement au-dessus d'une nappe et caractérisé par une forte infiltration : si 95% des agriculteurs promettent de respecter les normes environnementales, faut-il laisser les 5% restants anéantir les efforts de la majorité ? C'est en arguant de ce type de situation, ni exceptionnelle, ni la plus fréquente, que Paul Raoult a légitimé la voie réglementaire à l'échelle du territoire.

"On l'a vu avec les Mesures Agro Environnementales, c'est l'essaimage, le saupoudrage des aides publiques. Le capital naturel du champ captant est amené à se dégrader à moins d'une rigoureuse généralisation de pratiques environnementales sur ces territoires. Le réglementaire y est indispensable" a insisté Paul Raoult.

Comment les acteurs peuvent-ils s'organiser pour faire évoluer les activités agricoles sur les territoires "à enjeu eau potable" (pour reprendre la terminologie des Agences de l'Eau) ?

L'activité de Fabienne Barataud, Ingénieure de Recherche à l'INRA de Mirecourt, est centrée sur la recherche de références et de cas exemplaires d'expériences d'animation territoriale visant à faire évoluer les pratiques des agriculteurs. Elle travaille actuellement à une nouvelle expérience, à l'échelle d'une commune de 650 habitants, Harol, dans les Vosges. Sollicitée pour accompagner le territoire dans son dialogue et son travail avec les agriculteurs, elle a contribué à imaginer les modalités de ce travail. Pour ce faire, a été mené un état des lieux des mesures existantes, ainsi que de leurs avantages et inconvénients :

- **La voie réglementaire**, telle que la Déclaration d'Utilité Publique, la définition de Zones Agricoles Protégées...
- **La voie contractuelle, par conventionnement entre le territoire et l'agriculteur** : une voie qui présente l'avantage d'être très adaptée au contexte local, la convention étant définie au

regard de l'état des lieux du territoire et des objectifs définis. Cette voie a un fort potentiel, mais peut néanmoins mal s'accorder avec l'émergence au fil du temps de nouvelles pressions réglementaires, car pourquoi rétribuer des changements de pratiques lorsque ces changements deviennent obligatoires (bien que des rétributions doivent accompagner ces évolutions réglementaires) ? À moins d'être suffisamment en avance sur la voie réglementaire... Cette solution risque aussi de contribuer à l'enfermement des acteurs dans une logique de rétribution.

La méthode contractuelle se construit le plus souvent sur la base d'un comité de pilotage, rassemblant un très grand nombre d'acteurs, représentatifs des différentes échelles territoriales impliquées... et constitué autour d'un problème qui doit **trouver une solution rapide. Un impératif pas forcément compatible avec les latences de telles démarches** : latence des milieux naturels (environ 15 années seront nécessaires pour parvenir au niveau souhaité de qualité de l'eau), latence des dispositifs humains, de leur mise en place, de leur organisation, du déroulé du dialogue et des négociations, ce qui nous amène à une troisième latence, celle de l'acceptation de la modification des pratiques.

C'est de ces latences qu'est partie Fabienne Barataud pour **développer une démarche participative basée sur la co-construction des réponses**, l'objectif étant d'améliorer la compréhension du



système, **la compréhension collective étant la clé de voûte pour élaborer de meilleures décisions communes.** Cette démarche part, bien entendu, du diagnostic, celui-ci étant bâti avec l'aide de tous les savoirs disponibles (savoirs techniques, empiriques, scientifiques). Il s'agit à ce stade d'**identifier et de schématiser les relations existantes entre les ressources du territoire d'une part et les acteurs d'autre part**, que ce soient les acteurs agissant directement sur la ressource en eau, ou ceux ayant un rôle indirect par l'influence exercée sur les acteurs primaires (propriétaires fonciers, techniciens vendant des produits type nitrates et phytosanitaires, représentants des autorités...). Ce sont ainsi les participants d'un groupe de travail très local (monté en parallèle d'un comité de pilotage animé, lui, par la commune, avec l'appui du Conseil Général) qui établissent une première liste des causes possibles de la pollution enregistrée sur place, en laissant s'exprimer toutes les hypothèses (pollution par un étang connecté à la source, géomorphologie particulière de sols très sableux, ...). La réflexion permet également de **discuter la question de la délimitation pertinente de l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC)**, une délimitation pour laquelle il faudra accepter de gérer une certaine incertitude, alors que des mesures devront pourtant être adoptées sur cette aire.

"La co-construction fait que les participants sont pris au jeu : ils ont envie de comprendre comment l'eau circule là-dessous, ils deviennent progressivement partenaires" relate Fabienne Barataud à la fin de la première étape du diagnostic à Harol (Vosges). De même pour le maire de la commune, qui, victime initialement d'une erreur de mesure de la qualité de l'eau, s'est senti devenir coupable aux yeux des acteurs institutionnels, pour finalement se positionner aujourd'hui en partenaire de la démarche de co-construction territoriale.

DES APPROCHES DIFFÉRENCIÉES AU SEIN D'UN MÊME TERRITOIRE

Comme bien souvent lorsque les politiques et acteurs locaux veulent introduire le changement, le débat s'instaure autour des objectifs recherchés : **faut-il mettre toute l'innovation territoriale au service de quelques expérimentations**

qui répondent aux plus hauts standards, ceux de l'agriculture biologique par exemple, ou faut-il diluer ces standards et rechercher une évolution certes plus progressive, mais impliquant davantage d'acteurs ? Le pragmatisme, indispensable à cette échelle d'action, dicte la voie à suivre : celle des approches différenciées et de la cartographie des enjeux territoriaux. Ceci, parce que ce n'est pas un effet restreint autour de quelques exploitations exemplaires qui est recherché, mais bien une évolution globale des pratiques agricoles vers les techniques de la bio.

Les enjeux environnementaux sur des territoires de champs captants sont élevés : c'est là que la voie réglementaire, avec l'outil de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP, voir en pages 12-13 l'exemple de la ville de Lons-le-Saunier, dans le Jura) s'impose aux territoires devant faire face à des enjeux forts en matière de qualité de l'eau.

Cependant, l'acceptabilité de l'agriculture biologique dépend de facteurs externes que le territoire se doit également de prendre en compte : certaines exploitations ne sont pas prêtes à passer au cahier des charges de l'agriculture biologique, pour des raisons techniques, économiques, structurelles ou encore psychologiques... Il faut aussi que le territoire sache **accompagner une transition progressive des pratiques agricoles, en intégrant peu à peu les savoir-faire et les pratiques issues de l'Agriculture Biologique** : allongement des temps de rotation, plantation de haies, réduction progressive des quantités d'intrants... et veiller, également, à ce que **les mesures d'incitation en faveur des pratiques les "mieux disantes" du point de vue de l'environnement soient les plus attractives**, pour éviter un repli vers les solutions moins contraignantes au regard des modes de production en cours. Bref, le rôle du territoire est un rôle structurant, déterminant : *"Les aides, ça signifie pour les agriculteurs des contrôles, des papiers à remplir, des délais de paiement qui s'accumulent : les agriculteurs préfèrent les démarches consistant à structurer localement des filières. L'exploitation peut être rentable sans les aides"*, selon Vincent Hubert, agriculteur biologique de l'Aire d'Alimentation de Captage de Saint-Aubin Sars-Poteries.

"Les aides, ça signifie pour les agriculteurs des contrôles, des papiers à remplir, des délais de paiement qui s'accumulent : les agriculteurs préfèrent les démarches consistant à structurer localement des filières. L'exploitation peut être rentable sans les aides."

Vincent Hubert, agriculteur biologique de l'Aire d'Alimentation de Captage de Saint-Aubin Sars-Poteries

Opposabilité au tiers des SDAGE

Les Commissions Locales de l'Eau ont le pouvoir d'élaborer un projet qui soit opposable au tiers et acquière ainsi la légitimité nécessaire pour indexer les usages du territoire au projet défini. Selon le Code de l'Environnement, les acteurs proposant des programmes d'actions ou prenant des décisions administratives dans le domaine de l'eau (Etat, collectivités, établissements publics) doivent les rendre compatibles avec le SDAGE qui est opposable à l'ensemble des actes administratifs.

EPF : mise en place fin 2010 d'un dispositif d'accompagnement pour l'acquisition de terres de champs captants

L'Établissement Public Foncier, plus connu pour son rôle en Nord-Pas de Calais en faveur de l'acquisition et la reconversion de friches urbaines ou industrielles, vient d'inaugurer un nouveau dispositif d'appui aux territoires allant dans le sens d'une reconversion durable du foncier. Cet appui concerne les terres situées sur les zones de champs captants du Nord-Pas de Calais. Il consiste à **accompagner les territoires dans l'acquisition de terrains qui seront ensuite dédiés au reboisement ou à l'agriculture biologique.**

Qui sont les bons représentants locaux ?

Pas de débat autour des pratiques et du devenir du monde agricole sans moments parfois houleux... Les échanges ont montré l'implication des nombreux agriculteurs venus écouter et apporter leur soutien aux théories développées par les scientifiques et politiques, mais aussi des oppositions parfois fortes de la part des représentants des agriculteurs. De nombreux témoignages ont ensuite précisé les conditions du dialogue local : la proximité avec les acteurs du territoire.

"Il faut des aides financières pour accompagner la transition vers la bio, car les 3 à 5 premières années peuvent être difficiles pour l'exploitation."

Paul Raoult

La carotte, le bâton, et les **filières locales**

La protection de l'eau à Lons-le-Saunier, c'est une épopée de 15 ans qui se déroule sur 1 500 hectares (le champ captant de Villevieux), un casting de 15 agriculteurs et 30 000 habitants. Et un scénario à la hussarde, bâti sur un prochain arrêté préfectoral, dans le cadre d'une Déclaration d'Utilité Publique, visant à instaurer une version déclinée du cahier des charges de l'agriculture biologique à l'échelle du champ captant rapproché. Néanmoins, la ville a su montrer son attachement à la vocation agricole de ces terres pour engager le dialogue avec les agriculteurs.

Le Jura est l'un des réservoirs d'eau potable de la zone Rhône Méditerranée, c'est donc une logique de bassin (depuis reconnu Aire d'Alimentation de Captage et Captage Grenelle) qui s'applique, et d'une responsabilité qui dépasse les enjeux du territoire : *"si nous envoyons une eau déjà chargée en nitrates, quelle sera sa qualité une fois arrivée aux consommateurs plus au sud et à l'aval de notre territoire ?"* a interrogé Jacques Lançon, adjoint au Maire de Lons-le-Saunier.

Le captage de Villevieux est établi en 1963, et dès les années 1970 est observée une forte augmentation des teneurs en nitrates.

15 ANNÉES POUR UNE RECONQUÊTE DURABLE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

1992 sonne un coup d'arrêt à une spirale négative : la qualité de vie augmente sur le territoire, mais pas la qualité de l'eau. Décision est prise de solliciter la Chambre d'Agriculture et les agriculteurs. Il est convenu de la suppression de la culture du maïs, de la réduction des intrants et de l'obligation du maintien d'une couverture des sols en hiver pour essayer de diminuer le lessivage des nitrates dans les sols. Le tout

dans une **logique "donnant-donnant"** : les dispositifs reposaient alors sur des conventions, qui bien que s'imposant aux agriculteurs de la zone, apportaient une incitation supplémentaire.

"Petit à petit, on a observé une pratique généralisée d'économie des engrais et de responsabilisation des pratiques sur une surface plus étendue que les surfaces conventionnées. Le panel de 15 agriculteurs avec lesquels nous avons travaillé se déclarait soucieux de la qualité de l'eau."

"C'est la responsabilité du distributeur d'eau de fixer la DUP (Déclaration d'Utilité Publique), et d'inscrire l'amélioration des pratiques dans la DUP."

**Guy Hilmoine, Maire,
Président du Syndicat des Eaux de Dohem, Pas de Calais**

Le bilan de cette première étape fut la stabilisation des nitrates vers 22 milligrammes / litre et la suppression des pics dépassant les 35 milligrammes par litre. *"Ces résultats prouvaient que les activités agricoles proches étaient bien responsables d'une partie de la contamination ; mais pour répondre à l'objectif de reconquête de la qualité, il était temps de passer à la seconde étape"* a expliqué Jacques Lançon, adjoint en charge de l'environnement de Lons-le-

Saunier. Déclaration d'Utilité Publique et filières bio ont été les maîtres mots de cette seconde étape.

Mais cette fois-ci la mesure n'emporte pas l'assentiment, ni des agriculteurs, ni de la Chambre d'Agriculture, reprochant à la ville son positionnement de "puriste". Celle-ci juge en effet qu'une eau de qualité, c'est moins de 5 mg/L de nitrates... bien loin encore des 22 mg/L recensés en 2001. *"C'est une reconquête durable, la ville ne s'arrêtera pas parce qu'elle est suffisamment en deçà des seuils de potabilité : on va rechercher l'eau de la meilleure qualité possible. La décision d'aller vers une Déclaration d'Utilité Publique en 2006 signifiait que les conventions allaient s'arrêter, que les financements prendraient fin. Nous sommes rentrés dans une phase de conflit ouvert"* pour élaborer un arrêté préfectoral et une Déclaration d'Utilité Publique sur la zone de captage.

"ON A FAIT LE GRENELLE AVANT L'HEURE"

Cette phase de conflit, si elle ne met pas en péril les progrès établis, compromet sérieusement les avancées souhaitées par la ville : une évolution forte des pratiques culturelles, une intégration du cahier des charges de la bio sur le périmètre de

protection rapproché. Mais la rupture entre les parties prenantes n'est pas loin. La ville envisage un temps d'examiner d'autres solutions pour l'utilisation de ce foncier, comme l'installation de panneaux solaires ou encore le reboisement de la zone, mais y renonce car elle souhaite pouvoir conserver la vocation agricole de ces terres. **Elle réapprend donc l'art du dialogue dans un contexte réglementaire qui raidit les positions du**

secteur agricole autour d'un discours économique. La ville affirme son souhait que les agriculteurs restent en place, et accepte de remettre en cause – partiellement – son souhait de tout bio. "Il s'agit de réfléchir avec les agriculteurs à une logique progressive" détaille Jacques Lançon. Deux zones sont ainsi définies en concertation : un périmètre de protection rapprochée de 60 hectares, soit une zone sanctuaire sur laquelle le cahier des charges de l'agriculture biologique doit être strictement respecté, et autour, un périmètre plus vaste de 160 hectares, sur lequel la ville accepte de ne pas parler que de bio, mais **incite à réintroduire l'agronomie et l'expérimentation agricole**. "Tout s'est débloqué au moment où nous avons accepté de faire un pas en arrière dans le périmètre rapproché du champ captant. affirme Jacques Lançon. La négociation a permis de définir les usages des produits phytosanitaires "uniquement quand il n'y a pas de solution alternative". Maintenant, il s'agit donc d'enseigner ces nouvelles méthodes qui s'avèrent d'ailleurs passionnantes pour le monde agricole, car on ne peut pas s'attendre à ce que ce dernier bouge si cet enseignement n'est pas fourni."

SURTOUT NE PAS CASSER LA DYNAMIQUE

Des Mesures Agricoles Environnementales sont aussi en cours de mise en place, suite à des diagnostics agricoles, environnementaux, hydrogéologiques, pour bien cibler les zones sensibles sur lesquelles travailler. Mais avec la prudence qui semble imposée par leur durée de vie, courte, et leur complexité, notamment administrative. "Il nous faut faire attention à ne pas casser la dynamique. Mieux vaut encourager les pratiques des agriculteurs qu'entrer dans la contrainte des MAE", explique Christine Combe, chargée de l'environnement à la Ville de Lons-le-Saunier.

L'art du dialogue et de la négociation n'est pas le seul enseignement délivré par la démarche de Lons-le-Saunier : depuis 2001, la ville réfléchit à une nouvelle hypothèse, autour de l'idée de **bâtir des filières locales et d'offrir ainsi des débouchés aux produits locaux respectueux de l'environnement... et de la santé**. Cette mesure contribue ainsi à sécuriser le parcours économique des exploitations et à rassurer les producteurs... "il est primordial de mettre tout de suite en place les filières pour créer un appel économique". C'est chose faite à

Lons-le-Saunier, mais reste toujours en cours, en perpétuelle amélioration. Et **la ville a désormais acquis la certitude de la faisabilité économique de la bio dans la restauration collective**.

STRUCTURER L'OFFRE ET LA DEMANDE

La structuration de filières locales répond aussi aux attentes exprimées par les familles du territoire : une eau de qualité au robinet, une alimentation de qualité dans les cantines scolaires. Car, selon Jacques Lançon, "il n'y a pas que les agriculteurs dans la vie publique, il faut aussi être à l'écoute de la société civile sur son territoire". La ville a piloté une **enquête complémentaire** à celles de l'Agence BIO pour connaître la position des foyers **quant à l'eau potable et à l'alimentation dans les cantines scolaires**. Les résultats sont indiscutables, et suffisent à conforter la décision prise par la collectivité, malgré les résistances rencontrées de ses parties prenantes.

Depuis 2001, une filière farine – pain, à partir de la farine de blé bio produite localement, permet à la commune d'approvisionner en farine et en pain bio ses cantines scolaires... de même pour la viande de bœuf provenant de la filière Comté bio depuis 2006, ou encore les yaourts bio depuis 2007, à raison de 5000 repas par jour. "Heureusement, le Grenelle a déterminé l'objectif de 20% de bio dans la restauration collective : cela officialise la structuration des filières et crée des initiatives parmi les coopératives agricoles." Sans quoi, compte tenu de l'état – très fréquent – de dépendance des agriculteurs vis-à-vis de leurs coopératives, les choses ne peuvent guère bouger.

Pour favoriser la relance locale des productions de légumes, une légumerie est aussi en projet. Par ailleurs, les rotations de culture mises en place produisent des céréales dites "secondaires" pour l'alimentation du bétail : l'orge, l'avoine, le foin et la luzerne, des produits qui viennent alimenter l'élevage bio jurassien – plutôt que de recourir au soja d'Amérique du Sud. "Ainsi, un véritable lien s'est tissé entre proximité, bio et protection de l'eau, accompagné d'un retour à une vraie agronomie qui respecte et entretient la vie du sol" se satisfait Jacques Lançon.

"On a un peu comme la carotte et le bâton : dans les périmètres rapprochés des champs captants dits Grenelle (mais aussi sur d'autres AAC, NDLR), les collectivités ont le droit de préemption. Mais on pourra aussi, éventuellement, reprendre le conventionnement pour ceux qui se lanceraient en bio, ou dans le chanvre, les fèves, le lin, les lentilles... des cultures qui permettent des rotations longues. Il y a donc bien à la fois le bio, et d'autres perspectives : la ville appelle systématiquement les agriculteurs à soumettre leurs projets."

Jacques Lançon, adjoint au maire en charge de l'environnement, ville de Lons-le-Saunier



La nouvelle cantine de Lons-le-Saunier

"A partir du moment où la profession agricole comprend que l'objectif de la ville n'est pas de mettre en péril leur équilibre économique, les relations se tissent autour d'enjeux techniques, écologiques et économiques. La ville a fait front uni, a montré la cohérence de la politique de la commune, les agriculteurs n'étaient donc pas tentés de rechercher d'autres appuis pour contourner le projet."

Christine Combe, chargée de l'environnement à la ville de Lons-le-Saunier

Une recette toute en accompagnement et structuration des débouchés

Le plus souvent, quand on parle de contentieux européen relatif à l'eau, c'est la Bretagne qui est spontanément évoquée pour avoir été la première région de France à constater – plutôt durement – les effets de son agriculture sur la qualité de son eau. Mais ce paradigme du contentieux est aussi une réalité de la région Poitou Charentes, qui s'est vue épinglée notamment pour une insuffisance de gestion de son eau. Avec l'obligation, par conséquent, de mesures volontaristes et de définition de schémas d'aménagement et de gestion des eaux. Une fois encore, l'agriculture apporte en même temps le problème (car là où les pressions sont les plus fortes, ce sont sur les zones couvertes par les grandes cultures intensives) et la solution, incarnée par l'agriculture biologique et ses techniques.



“La ville indique ainsi aux paysans, qui l'avaient un peu oublié, le juste prix de leur rémunération.”

Frack Michel, adjoint à la ville de Niort
délégué à la cohérence écologique, sociale et économique des politiques d'aménagement du territoire

En 2004, bien que n'ayant pas de compétences sur l'eau, le Conseil Régional Poitou Charentes prend une délibération d'orientation et donne la priorité à l'eau potable, à la protection des milieux, et à l'eau marine (l'ostréiculture ayant son importance économique dans la région). Il détermine des actions prioritaires sur la base d'un ciblage géographique du contentieux européen sur l'eau potable. Le Contrat de Projet Etat Région permet de flécher les actions, d'associer les syndicats d'eau potable à la dynamique, tandis que l'Etat allait chercher des fonds européens pour aider les territoires-cibles. Désormais, tous les bassins sont couverts par des Commissions Locales de l'Eau (CLE) qui ont pour charge de décliner localement le SDAGE. Mais en 6 années, la moitié des captages était fermée, en raison de seuils de potabilité largement dépassés.

Parallèlement à cette dynamique inter institutionnelle permettant d'élaborer conjointement les politiques, plans et programmes, le Conseil Régional entame le dialogue avec les agriculteurs en leur rappelant la réalité du contentieux : tant que celui-ci est en cours, il peut y avoir des aides pour accompagner les démarches volontaires, tandis qu'à la fin du processus, les mesures préconisées deviendront obligatoires.

La dynamique partenariale se prolonge également dans les communes : image en est de la gouvernance du programme Re-sources, Agir pour l'eau potable en Poitou Charentes, structurée autour d'un comité de pilotage et d'un comité technique régional, puis de comités techniques locaux, selon une logique de bassin. Ce programme est une démarche partenariale dans laquelle se sont engagées des collectivités distributrices d'eau au niveau de 15 sites d'Aires d'Alimentation de Captage en Poitou charentes. **Les acteurs locaux sont rassemblés par bassin, avec l'appui d'un animateur local qui les accompagne dans la recherche de solutions et la conduite du changement,** à l'instar d'Olivier Caillé, animateur du SMEPDEP de la vallée de la Courance (cf encart page 15).

“L'Etat joue le jeu et les communes jouent

le jeu : les particuliers produisent également des efforts, il devient donc naturel pour le monde agricole d'accompagner le mouvement" détaille Serge Morin, Vice-Président du Conseil Régional Poitou-Charentes en charge du développement rural, de l'eau et des zones humides.

"ON VEUT QUE VOUS VIVIEZ DE VOTRE MÉTIER"

C'est en ces termes que la ville de Niort, sur le bassin du Vivier, s'adresse à la population agricole. Et ça marche : **en guise d'évaluation, la commune brandit le chiffre de 18%, qui correspond au degré d'incorporation de bio dans les cantines... des produits locaux**, grâce au travail d'animation mené par la commune en direction des agriculteurs. "Il y a deux ans, ce chiffre était de 5%. L'animation territoriale autour des enjeux et des pratiques agricoles génère un effet d'entraînement, en faisant passer le message de l'attention portée par la ville aux conditions de vie des agriculteurs" précise Franck Michel, adjoint à la ville de Niort délégué à la cohérence écologique, sociale et économique des politiques d'aménagement du territoire.

L'autre illustration de ce dialogue, c'est **le signal économique envoyé aux agriculteurs : une aide massive au changement** de pratique des agriculteurs - qui par ailleurs coûte deux fois moins cher que le coût de la dénitrification de l'eau potable (7 centimes d'euro le mètre cube), et devrait permettre de se passer du renouvellement de l'usine de dénitrification normalement indispensable dans les 15 ans. "L'idée c'est de faire l'économie de ce coût grâce à l'anticipation" détaille Franck Michel. "A terme, on trouvera d'autres solutions, si il le faut coercitives, notamment avec l'acquisition foncière. Mais pour le moment, notre priorité va à la structuration des débouchés des produits agricoles, en introduisant du bio local partout dans les marchés publics".

Cette organisation des débouchés passe par la **création d'une plate-forme de regroupement de l'offre** (à l'échelle des quatre départements que compte la région Poitou-Charentes) doublée d'une opération de **juste répartition de la valeur ajoutée à chaque étape de la distribution et de la transformation**. Elle donne également naissance à une **Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)** qui, si elle est plus rare que la Société d'Economie Mixte ou les logiques de passation de marché, permettront aux territoires (dont la ville de

Niort, le Conseil Régional, le Conseil Général, l'agglomération voisine...) de prendre part à la société, de participer à sa gouvernance et donc à la définition de ses projets. "Le principe, c'est de mettre de l'argent au pot pour mieux introduire le bio. Et aussi, de s'assurer que l'on aura du bio qui soit local, pas importé. Dans nos marchés publics, le critère prix sera pondéré de manière à privilégier d'autres critères qui permettront de favoriser la SCIC."

AU PROFIT DES CONSOMMATEURS

La démarche est aussi sociale : les quotients familiaux appliqués à la tarification des cantines permettront de répercuter une partie du surcoût à l'usager, mais aussi de faire en sorte que ceux qui n'en ont pas les moyens ne soient pas obligés de prendre en charge ce surcoût qualitatif. Il existe 9 quotients selon les revenus des familles, entre 48 centimes d'euro et 6 euros. "De toutes les manières, le surcoût lié à la bio est dérisoire, même si notre critère est d'acheter les produits bio au minimum du double du prix des produits conventionnels : La ville indique ainsi aux paysans, qui l'avaient un peu oublié, le juste prix de leur rémunération." Et ce, en prolongement des aides d'incitation massives, en récompensant les démarches de certification bio par cette politique du juste prix du service rendu par l'agriculteur à l'environnement et à la santé des consommateurs. **Le "juste prix" devient, par la même occasion, une réponse alternative au débat contractuel / réglementaire qui fait ses preuves à Niort.**

Cette dynamique encourage la **relocalisation de l'économie des productions agricoles** : ainsi, si les agriculteurs conventionnels avaient jusque là préféré exporter en dehors du territoire les céréales produites, progressivement ces céréales viendront alimenter les débouchés locaux. La structuration des filières se poursuit à l'initiative du Conseil Régional Poitou-Charentes, qui a lancé un appel à projet à destination des lycées de manière à les inciter au bio dans leurs cantines : pendant un an, le Conseil Régional a financé le surcoût pour un repas bio par semaine, de façon à mobiliser à la fois les proviseurs et le personnel des cantines. Ce premier appel à projet est actuellement suivi d'un second, qui consiste à traiter les **difficultés techniques de la réintroduction de produits non transformés dans les cantines en formant les cuisiniers volontaires**. Le dernier enjeu technique de ces cantines valorisant la production bio locale sera la modification des cuisines.

ACCOMPAGNEMENT TERRITORIALISÉ ET AIDES AUX MODIFICATIONS DE PRATIQUES

Olivier Caillé est animateur du SMEPDEP, syndicat mixte de la Vallée de la Courance, qui agit sur l'Aire d'Alimentation de Captage de la Courance depuis 2007 dans le cadre du dispositif Régional Re-Sources. Celle-ci a pour particularité de recouvrir une zone Natura 2000 de protection de la faune et de la flore qui s'étend également sur le bassin du Vivier sur lequel se situe la ville de Niort. L'Aire d'Alimentation de Captage de la vallée de la Courance s'étend sur 15 000 hectares et représente cinq forages, 1 million de mètres cubes d'eau consommé chaque année pour 19 communes et 18 000 habitants.

L'enjeu biodiversité fournit une incitation supplémentaire à la mise en œuvre d'un accompagnement territorialisé destiné aux agriculteurs. Un accompagnement et des aides massives engagés depuis trois ans, avec des résultats déjà significatifs, au vu des délais rencontrés habituellement par les mesures d'appui individuel à l'évolution des pratiques des agriculteurs. Le résultat en est 13 conversions en bio au cours des deux dernières années sur l'Aire d'Alimentation de Captage.

Pour ce faire, le SMEPDEP a recours aux Mesures Agricoles Environnementales Territorialisées (MAET), financées par l'Europe, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la région Poitou Charentes. Deux zones éligibles ont été définies : le périmètre Natura 2000 et le périmètre des Aires d'Alimentation de Captage. Un contrat sur 5 ans entre l'Etat et les agriculteurs permet de proposer à tous les agriculteurs de la zone (soit 45 000 hectares) des aides déclinées selon les mesures prises par les producteurs :

- limitation des intrants azotés (soit une aide de 137 euros/ha),
- limitation des herbicides + limitation des intrants azotés (aide de 221€uros/ha),
- conversion bio (soit une aide de 337 euros /ha),
- remise en herbe, etc.

L'objectif de ces aides, qui ont mobilisé 2,5, puis 3,5 et enfin 3,2 millions d'euros pendant trois années consécutives, est **d'offrir une alternative fortement incitative aux agriculteurs, et d'éviter que le niveau de ces aides ne soit concurrencé par celui des aides à l'agriculture conventionnelle**. La mobilisation a d'autant mieux fonctionné que la seconde année de la démarche, le cours du blé était à 110€uros la tonne : un cours excessivement bas pénalisant le revenu des producteurs, et qui les a motivé à s'engager dans une démarche bouleversant leur modèle économique. Cependant, le cours est par définition, et mondialisation oblige, fluctuant : aujourd'hui, il faut retourner chercher les agriculteurs qui sont de nouveau attirés par le cours élevé du blé, et par conséquent moins enclins à diminuer les intrants.

Mais **au-delà des aides**, gérées et définies par le territoire, c'est **l'accompagnement des exploitants, leur mise en réseau, l'encadrement de groupes de réflexion et de travail qui emportent la mise et fidélisent les agriculteurs**. Le SMEPDEP propose, entre autres, un accompagnement autour des céréales bio, qui présente la particularité d'être une culture très technique. Le projet, porté par Agrobio, le Groupement Régional des Agriculteurs Biologiques, fait l'objet d'une convention régionale Agence de l'Eau / Conseil Régional pour financer ses actions bio sur le territoire.



eau ressource du territoire



GABNOR, juillet 2011

Cette brochure vous est proposée par le GABNOR. Elle reprend les propos et démonstrations des intervenants et participants de la journée "Eau, ressource du territoire" organisée le 27 janvier 2011.

[Animation de la journée : Pierre Wolf]

[Direction de la publication : Séverine Romanowski, GABNOR]

[Conception et rédaction : Julie Nicolas / jnicolas@ouvaton.org]

[Imprimé sur papier mix FSC avec des encres végétales, imprimerie Nord'Imprim]